



INSCRIPTION PERISCOLAIRE

- ❖ Restauration scolaire
- ❖ Accueil de Loisirs Associé à l'École
- ❖ Garderie Périscolaire

2022 / 2023

(à renouveler obligatoirement chaque année)

A retourner à l'accueil de la Mairie de Nay

☺ L'ENFANT

Nom : _____

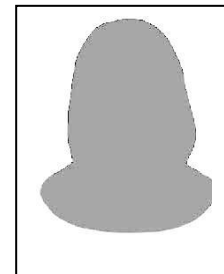
Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Né le : ___ / ___ / ___ à _____

Classe : Maternelle TPS PS MS GS - Elémentaire ULIS CP CE1 CE2 CM1 CM2



Fille Garçon

👤 👤 LES PARENTS

PERE - Nom : _____

Prénom : _____

adresse : _____

Ville : _____

📍 Domicile : _____

Pro : _____ poste : _____

📱 Portable : _____

✉ Mail : _____ @ _____

Profession : _____

Employeur : _____

MERE - Nom : _____

Prénom : _____

adresse : _____

Ville : _____

📍 Domicile : _____

Pro : _____ poste : _____

📱 Portable : _____

✉ Mail : _____ @ _____

Profession : _____

Employeur : _____

📄 FACTURATION

Restauration scolaire	<input type="radio"/> père	<input type="radio"/> mère	<input type="radio"/> autre :	Nom	adresse
ALAE élémentaire (garderie)	<input type="radio"/> père	<input type="radio"/> mère	<input type="radio"/> autre :	Nom	adresse
Garderie périscolaire maternelle	<input type="radio"/> père	<input type="radio"/> mère	<input type="radio"/> autre :	Nom	adresse

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE et AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT
(s'il s'agit de mineurs, uniquement à partir de 10 ans révolus)

Nom	Prénom	Téléphone	Lien avec l'enfant

✚ RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

△ Allergies : _____

△ Régime alimentaire particulier _____
(joindre certificat médical) _____

△ Asthme △ autres

Médecin traitant : _____ Coordonnées : _____

Pour Info : Les allergies et intolérances alimentaires connues doivent absolument être signalées aux responsables et au chef cuisinier qui en informera le personnel. L'acceptation à la restauration scolaire et aux activités périscolaires est conditionnée de l'avis du médecin scolaire (coordonnées à demander aux Directeurs des écoles lors de l'admission de votre enfant). Si l'allergie est alimentaire, PAI obligatoire.

N° Sécurité Sociale : _____ Caisse de Sécu : _____

Allocataire : MSA CAF N° d'Allocataire : _____

1 JOUR DE FREQUENTATION (périscolaire)

	Restauration Scolaire	Garderie Matin	Garderie Soir
Lundi	○	○	○
Mardi	○	○	○
Jeudi	○	○	○
Vendredi	○	○	○
Irrégulier	○	○	○

Les enfants ne fréquentant pas la cantine doivent quitter l'école

- à 11h40 et revenir à 13h40 pour l'élémentaire
- à 11h30 et revenir à 13h30 pour la maternelle

La pause méridienne n'est pas une garderie.

Je Soussigné(e) : _____ responsable légal de l'enfant _____

● Déclare exact les renseignements portés sur cette fiche et autorise, le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

● Certifie avoir pris connaissance de règlement intérieur de la cantine scolaire municipale de Nay (Voir site web de la ville de Nay)
« Lu et approuvé » le _____

Signatures

Nom : _____ Prénom : _____ sexe : M F

✪ **AUTORISATION PARENTALE**

Les deux parents sont-ils titulaires pleinement et conjointement de l'autorité parentale ?

Oui (en cas de décision de justice limitant l'autorité parentale, joindre la copie de l'acte correspondant).

Le Père uniquement ou la Mère uniquement dans ce cas joindre obligatoirement la copie du justificatif correspondant : décision de justice, livret de famille, etc...

Nom et adresse de toute autre personne titulaire de l'autorité parentale :

Nous autorisons notre enfant à quitter seul l'école élémentaire du Fronton à partir de ___ h ___ .

NB : uniquement les enfants de plus de 6 ans.

Signatures

Un dossier complet est obligatoire pour accueillir votre enfant même ponctuellement.

La famille s'engage à signaler tout changement dans la situation de l'enfant (coordonnées, difficultés de santé, décision de justice...).

Documents à fournir :

- Copie des vaccins
- Attestation de Sécurité Sociale
- Photo d'identité (avec nom et Prénom au dos)
- Attestation CAF / MSA (Quotient familial récent, pour calcul du tarif à appliquer)
- Attestation d'assurance scolaire ou Responsabilité Civile en cours de validité.

Pour tous renseignements complémentaires
Mairie de Nay Tél. 05.59.61.90.30